

Extrait des décisions du Bureau du 03 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 03 juin, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Europe (PRECOVAL) se sont réunis à MENNEVAL (27300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : BEURIOT Valéry, CHOAIN Louis, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DEBUS Jérôme, DELAMARE Frédéric, DELAPORTE Jean-Pierre, DUTILLOY Brigitte, LEGROS Pierre, MENNITI Sandrine, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, SANCHEZ Sabrina, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : DORLEANS Jacques, GAUTIER Florence, GUESDON Allain et VAN DUFFEL Christine.

Étaient absents : /

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Directeur pôle Collecte & Traitement, GOSSET Nora – Directrice pôle Ressources Humaines & Insertion, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, BOITEL Dominique – Responsable Communication, CORDEY Marlène - Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie - Assistante aux Affaires Générales.

Membre du Bureau.....24
Présents.....20

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 35.

Date de la convocation : 26 mai 2026. Secrétaire de séance : BEURIOT Valéry.

N°2026-055 : ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION DE FOURNITURE DE CARBURANT AVEC CARTES ACCREDITIVES

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 mai 2026, rendue exécutoire le 18 mai 2026, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 4 mars 2026, rendue exécutoire le 9 mars 2026, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour le marché « fourniture de carburants avec cartes accréditives ».

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 juin 2026 ;

Sachant que l'actuel marché prend fin le 30 juin 2026 ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le marché à la société **GREENWAY**, dont le siège social se situe 5 Rue Pleyel, Bureau 3 – 93200 SAINT DENIS.

Article 2 : Le marché débute à compter du 1^{er} juillet 2026. Il est conclu pour une durée ferme de 2 ans avec 3 possibles reconduction d'un an. Le montant du marché est fixé selon le prix d'affichage en station. Des frais de service seront facturés à hauteur de 180 € HT par an. Des frais d'abonnement par carte seront facturés 33,60 € HT. Des frais de gestion seront facturés 2 % sur toutes les dépenses.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 60622.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRÉCOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.